



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°927

du 9 mai 2022



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique n° 927 du 9 mai 2022

Sommaire

Division des Etablissements d'Enseignement Privés		
- Accès, par liste d'aptitude exceptionnelles dites «d'intégration» des maîtres contractuels ou agrées (AE ou MA-CD) des établissements privés sous contrat aux échelles de rémunération des professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive - Année 2022-2023		3
- Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures - Promotion 2022		11
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques		
- Revalorisation indemnitaire des personnels de catégorie C de la filière administrative au titre de 2022		15

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités
REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille
CONCEPTION, RÉALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr



DEEP/22-927-487 du 09/05/2022

ACCES, PAR LISTE D'APTITUDE EXCEPTIONNELLES DITES «D'INTEGRATION» DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES (AE OU MA-CD) DES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT AUX ECHELLES DE REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES, PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - ANNEE 2022-2023

Références : Articles R.914-66 et suivants du code de l'éducation - Note MENF2100915N MENJS-DAF D1 du 14-01-2021 publiée au BOEN n° 6 du 11-02-2021

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : M. SASSI - Tel : 04 42 95 19 80 - Mme BERNARD - Tel : 04 42 95 29 06 - Mme DI MEGLIO - Tel : 04 42 95 29 07

1 - CONDITIONS DE RECEVABILITE :

A - Conditions d'âge

Aucune condition d'âge n'est requise.

En revanche ne seront pas recevables les candidatures de maîtres qui ne seraient pas en mesure d'effectuer l'intégralité de la période probatoire d'un an.

B - Conditions de service

Justifier de 5 ans de services effectifs d'enseignement ou de documentation au 1/10/2022.

Etre en activité au 01/10/2021.

C- Conditions spécifiques pour l'accès à l'échelle de rémunération des :

- Certifiés :

Les candidats à la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur certifié doivent être détenteurs d'un contrat définitif classés sur les échelles de rémunération des maîtres auxiliaires ou des adjoints d'enseignement relevant d'une discipline autre que l'éducation physique et sportive

- PLP :

Les candidats à la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de lycée professionnel doivent être détenteurs d'un contrat définitif classés sur les échelles de rémunération des maîtres auxiliaires ou des adjoints d'enseignement relevant d'une discipline autre que l'éducation physique et sportive

ET

Être en fonction dans un lycée professionnel privé sous contrat au 30 juin 2021

En cas de candidatures multiples (certifiés et PLP) : pour les AE ou MA-CD exerçant ou ayant exercé en lycée professionnel au 30/06/2021, les intéressés devront mentionner expressément leur choix préférentiel sur la fiche de candidature

- **PEPS :**

Les candidats à la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeurs d'éducation physique et sportive doivent être détenteurs d'un contrat définitif exerçant en éducation physique et sportive classés sur les échelles de rémunération des maîtres auxiliaires ou des adjoints d'enseignement ou des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.

ET

Être titulaire, pour les chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et pour les maîtres auxiliaires bénéficiant d'un contrat définitif exerçant en EPS, de la licence en sciences et techniques des activités physiques et sportive (Staps) ou de l'examen probatoire du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive P2B

2 - PROCEDURE ET CALENDRIER :

Chaque candidat(e) remplira la **fiche de candidature** jointe en **annexe** correspondant à sa situation :

- **Adjoint(e) d'enseignement :**
 - Candidat(e) à l'ECR des professeurs certifiés :
annexe 1
 - Candidat(e) à l'ECR des professeurs de lycée professionnel :
annexe 2
 - Candidat(e) à l'ECR des professeurs d'éducation physique et sportive :
annexe 3
- **Maître(sse) auxiliaire en contrat définitif :**
 - Candidat(e) à l'ECR des professeurs certifiés :
annexe 4
 - Candidat(e) à l'ECR des professeurs de lycée professionnel :
annexe 5
 - Candidat(e) à l'ECR des professeurs d'éducation physique et sportive :
annexe 6

Ces fiches devront être dûment renseignées et datées par les candidats qui les remettront à leur chef d'établissement accompagnées des copies des titres et diplômes ainsi que la traduction et attestation de niveau pour les diplômes obtenus à l'étranger.

Les demandes dûment visées par le chef d'établissement devront être transmises par la voie hiérarchique, à la division des établissements d'enseignement privés (DEEP), Place Lucien Paye, 13021 Aix-en-Provence avant le :

Vendredi 3 juin 2022, délai de rigueur.

Il est recommandé d'effectuer un envoi par lettre recommandée avec avis de réception.

Toute fiche de candidature **incomplète** ou **parvenue après cette date sera rejetée**.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note auprès des personnels concernés, y compris les absents.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 2

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE - D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

FICHE DE CANDIDATURE
LISTE APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DES
MAITRES CONTRACTUELS ADJOINTS OU CHARGES D'ENSEIGNEMENT,
A L'ECHELLE DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

cochez la case si vous avez aussi fait acte de candidature à la liste d'aptitude dite **Intégration Certifié**

DOUBLE CANDIDATURE : COCHEZ LE CHOIX PREFERENTIEL 1 ou 2 **PLP** **CERTIFIES**

Un professeur enseignant à titre principal en classe de lycée professionnel devra poser sa candidature à la liste d'aptitude à l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel.

DISCIPLINE : **OPTION :**

NOM : **NOM DE JEUNE FILLE :**

Prénom : **Date de naissance :**/...../.....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION (nom et ville) :

<p>→ ECHELON AU 31 AOUT 2021 : Date de la promotion :</p> <p>→ Avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par inspection spéciale ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>→ Avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par commission de sélection <input type="checkbox"/> OUI préciser la date d'accès : 01/09/2... <input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> Licence ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 3 années (préciser lequel) : (40 pts)</p> <p><input type="checkbox"/> Master ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 5 années (préciser lequel) : (50 pts)</p> <p>** si 1^{ère} demande ou titre nouveau, joindre obligatoirement la copie du titre</p> <p style="text-align: center;">TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION :</p>	<p>Points (réservé au Rectorat)</p>
--	--

ETAT DES SERVICES AU 1^{er} OCTOBRE 2022.

(SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION)

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature .

A :, le :

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX

LE :

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

FICHE DE CANDIDATURE

LISTE APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS ADJOINTS OU CHARGES D'ENSEIGNEMENT EPS, A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS D'EPS

DISCIPLINE : EPS

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :
Prénom : Date de naissance : . / . /

ETABLISSEMENT D'AFFECTION (nom et ville) :
.....

→ ECHELON AU 31 AOUT 2021:	Date de la promotion :	Points (réservé au Rectorat)
→ Avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par inspection spéciale ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
→ Avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par commission de sélection <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON préciser la date d'accès : 01/09/2... <input type="checkbox"/> NON		
<input type="checkbox"/> Licence STAPS ou examen probatoire du certificat d'aptitude au professorat d'EPS (à préciser) : (40 pts)		
<input type="checkbox"/> Master ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 5 années (préciser lequel) : (50 pts)		
** En cas de 1ere demande, joindre obligatoirement la copie du titre		
TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION :		

ETAT DES SERVICES AU 1^{er} OCTOBRE 2022.

(SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION)

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE (Temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A :, le :

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX

LE :

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

**FICHE DE CANDIDATURE
LISTE D'APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DES *MAITRES AUXILIAIRES*
EN CONTRAT DEFINITIF,
A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES**

DISCIPLINE : OPTION :
 NOM : NOM DE JEUNE FILLE :
 Prénom : Date de naissance :/...../.....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION (nom et ville):.....

	Points (réservé au Rectorat)
<p>➔ ECHELON AU 31 AOUT 2021 : Date de la promotion :</p> <p><input type="checkbox"/> Licence ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 3 années (préciser lequel) : (40 pts)</p> <p><input type="checkbox"/> Master ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 5 années (préciser lequel) : (50 pts)</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION :</p>	

ETAT DES SERVICES AU 1^{er} OCTOBRE 2022.

(SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION)

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE (Temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A :, le :

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX

LE :

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

FICHE DE CANDIDATURE
LISTE APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DES
MAITRES AUXILIAIRES EN CONTRAT DEFINITIF,
A L'ECHELLE DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

DISCIPLINE : OPTION :
NOM : NOM DE JEUNE FILLE :
Prénom : Date de naissance :/...../.....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION (nom et ville):
.....

<p>→ ECHELON AU 31 AOUT 2021 : Date de la promotion :</p> <p><input type="checkbox"/> Licence ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 3 années (préciser lequel) : (40 pts)</p> <p><input type="checkbox"/> Master ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 5 années (préciser lequel) : (50 pts)</p> <p style="text-align: center;">TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION :</p>	Points (réservé au Rectorat)
--	-------------------------------------

ETAT DES SERVICES AU 1^{er} OCTOBRE 2022.

(SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION)

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature .

A :, le :

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX

LE :

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

FICHE DE CANDIDATURE
LISTE APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DES
MAITRES AUXILIAIRES EN CONTRAT DEFINITIF,
A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS EPS

DISCIPLINE : EPS

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. / ..

ETABLISSEMENT D'AFFECTION (nom et ville) :

<p>➔ ECHELON AU 31 AOUT 2021 : Date de la promotion :</p> <p><input type="checkbox"/> Licence STAPS ou examen probatoire du certificat d'aptitude au professorat d'EPS (à préciser) : (40 pts)</p> <p><input type="checkbox"/> Master ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 5 années (préciser lequel) : (50 pts)</p> <p style="text-align: center;">TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION :</p>	Points (réservé au Rectorat)
---	-------------------------------------

ETAT DES SERVICES AU 1^{er} OCTOBRE 2022.**(SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION)**

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE (Temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A :, le :

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX

LE :

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT



DEEP/22-927-488 du 09/05/2022

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES
SUPERIEURES - PROMOTION 2022**

Références : Vu code de l'éducation, article R.914-64 - Notes de service DGRH B2-3 n° 2019-190 et DGRH n° 2019-191 du 30/12/2019 - Note de service DAF D1 du 07/04/2022

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements privés du second degré - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale du second degré

Dossier suivi par : M. SASSI - Tel : 04 42 95 19 80 - Mme BERNARD - Tel : 04 42 95 29 06 - Mme DI MEGLIO - Tel : 04 42 95 29 07

Les maîtres concernés doivent :

Être en fonction **au 1^{er} septembre 2022** ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, congé de formation professionnelle, congé de solidarité familiale, congé de présence parentale, etc.).

Pour que leur demande soit recevable, les maîtres doivent remplircumulativement les conditions suivantes :

- Bénéficier de l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe ou avoir atteint au moins le **6^{ème} échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale au **1^{er} septembre 2022**.
- Avoir assuré, pendant **deux années** scolaires, au moins **cinq heures hebdomadaires** d'enseignement dans une **classe préparatoire** aux grandes écoles.

Chaque candidat doit remplir la **fiche de candidature jointe en annexe 1**.

Les **chefs d'établissement** doivent renseigner la fiche d'avis (**annexe 3**).

Les candidatures (annexe 1) dûment remplies, datées et signées par le candidat, accompagnées de la copie du dernier rapport d'inspection seront transmises par le chef d'établissement à la Division des Etablissements de l'Enseignement Privés accompagnée de leur avis (annexe 3) pour :

Le 20/05/2022, délai de rigueur

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date sera rejeté.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPERIEURES

DISCIPLINE :

NOM : Prénoms: Type, nom et ville de l'établissement d'exercice :.....	Nom de jeune fille..... Date de naissance.....
I - Note pédagogique * (joindre <u>obligatoirement</u> le rapport d'inspection) Note obtenue : Date de l'inspection : .. / .. / <small>* Lorsque les agents ont bénéficié d'une note arrêtée au 31 août 2016 (ou au 31 août 2017 pour les situations particulières) selon les orientations définies par la note DGRH B2-3 n° 2016-0072 du 16/12/2016, celle-ci est nécessairement prise en compte pour l'appréciation que vous aurez à formuler. Vous veillerez à tenir compte, le cas échéant, de l'ancienneté de la note dans le cadre de votre appréciation</small>	
II – Echelon au 1^{er} septembre 2022 : (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives) Echelon : Date d'entrée dans l'échelon :	
III – Affectation en CPGE : (joindre <u>obligatoirement</u> l'emploi du temps) Classe : Date d'affectation : Nombre d'heures :	

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à le
 Signature

Avis du recteur

**Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures
au titre de l'année 2022**

Nom d'usage : Nom de famille : Prénoms: Date de naissance : .././..... N° identifiant EN (Numen) :	Etablissement d'exercice :
Avis de l'inspecteur <input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> A consolider	
Fait à _____, le _____	Signature et cachet

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressé par courrier postal ou par messagerie électronique à :

Rectorat d'Aix-Marseille – DEEP
Place Lucien Paye – 13621 Aix en Provence cedex 1

ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr
isabelle.bernard2@ac-aix-marseille.fr
valerie.di-megli@ac-aix-marseille.fr

Avant le 7 juin 2022

**Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures
au titre de l'année 2022**

Nom d'usage : Nom de famille : Prénoms: Date de naissance : .././..... N° identifiant EN (Numen) :	Etablissement d'exercice :
Avis du chef d'établissement auprès duquel exerce l'agent promouvable (avis non requis pour les enseignants exerçant des fonctions de direction) :	
<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> A consolider	
Fait à _____, le _____	Signature et cachet

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressé par courrier postal ou par messagerie électronique à :

Rectorat d'Aix-Marseille – DEEP
Place Lucien Paye – 13621 Aix en Provence cedex 1

ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr
isabelle.bernard2@ac-aix-marseille.fr
valerie.di-meglio@ac-aix-marseille.fr

Impérativement avant le 20 mai 2022



DIEPAT/22-927-1407 du 09/05/2022

**REVALORISATION INDEMNITAIRE DES PERSONNELS DE CATEGORIE C DE LA FILIERE
ADMINISTRATIVE AU TITRE DE 2022**

Références : Décret n°2041-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat - Note DGRH-C1-1 n°2022-001504 du 3 mars 2022 relative à la revalorisation indemnitaire des personnels de catégorie C de la filière administrative au titre de 2022

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement et responsables des services académiques - Mesdames et messieurs les personnels administratifs du corps des ADJAENES

Dossier suivi par : M.GENESTOUX - chef de division - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr, M.SADAILLAN - chef du bureau des personnels administratifs - Tel : 04 42 91 72 28 - sadaillan.pascal@ac-aix-marseille.fr, Mme BECCACCIA - gestion des ADJAENES (A>I) - Tel : 04 42 91 72 33 - aurelie.beccaccia@ac-aix-marseille.fr, M.CHARVIN - gestion des ADJAENES (J>Z) - Tel : 04 42 91 72 34 - laurent.charvin@ac-aix-marseille.fr

Une mesure de convergence indemnitaire interministérielle a été décidée au bénéfice des adjoints administratifs de l'Education nationale à l'issue de la conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique du 6 juillet 2021.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'Education et du relevé de décisions sur le plan de requalification de la filière administrative.

Cette revalorisation concerne l'ensemble des ADJAENES de l'académie d'Aix-Marseille quelle que soit leur affectation (services académiques et EPLE).

Les objectifs de la revalorisation sont les suivants :

- Revaloriser de manière significative les personnels de la filière administrative de catégorie C.
- Contribuer à réduire les écarts indemnitaires avec les ADJAENES des autres ministères.
- Consolider la réduction initiée en 2021 des disparités entre les moyens indemnitaires des académies.

Cette revalorisation a été actée au CTA du 23 mars 2022.

Corps	Groupe IFSE	Montants académiques brut 2021	Montants académiques brut 2022	Gain mensuel brut
ADJAENES	Groupe 1	3 504 €	4 500 €	83 €
	Groupe 2	3 300 €	4 000 €	59 €

La date d'effet de ces mesures est fixée pour l'ensemble des agents concernés au 1^{er} janvier 2022.

Cette revalorisation est effective sur la paye d'avril 2022 et inclue la régularisation sur les mois précédents depuis janvier 2022.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines